

Bobigny, le 31 janvier 2018

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis,

Le coordinateur académique pour l'éducation au développement durable, Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional,

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
s/c Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Labellisation nationale « Etablissement en démarche de développement durable (E3D) » - 5^{ème} session.

Référence : circulaire n°2015-018 du 4-2-2015 : « Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018 »

La possibilité de reconnaître l'engagement des établissements en démarche de développement durable (E3D) a été ouverte par le BOEN n°31 du 29 août 2013.

Après les sessions 2014-2017 qui ont permis de labelliser 357 établissements, madame la rectrice de l'académie de Créteil a lancé la cinquième session de labellisation des écoles et établissements en démarche de développement durable.

La labellisation nationale E3D vise à reconnaître et valoriser l'engagement des écoles, des équipes et des élèves impliqués dans les projets et les démarches globales d'éducation au développement durable. Ouverts sur la culture scientifique et technique comme sur les humanités, ces projets et ces démarches peuvent l'être aussi sur les dimensions culturelles et artistiques qui posent la question du développement durable.

Cette labellisation pourra être utilisée dans la communication interne et externe des écoles avec les personnels, les élèves, les familles et leurs partenaires : elle est une reconnaissance officielle par l'Education nationale de l'engagement de l'école.

Bien des écoles portent déjà des projets EDD qui peuvent parfaitement s'inscrire dans la labellisation nationale E3D. Celle-ci peut aussi être complémentaire des labellisations de type « éco-école » ou « agenda 21 scolaire ».

Organisée en trois paliers (engagement, approfondissement et déploiement), elle encourage un engagement qui peut être progressif dans les démarches globales d'éducation au développement durable. Ainsi, les écoles déjà labellisées au niveau engagement ou approfondissement en 2014-2017 peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

La labellisation nationale est accordée par le comité académique de pilotage E3D.



2/2

A la suite de la clôture de l'appel à projet, le comité académique de pilotage E3D étudiera les dossiers présentés afin d'accorder la labellisation E3D aux écoles qui remplissent les conditions. En fonction de la qualité des démarches entreprises, les écoles labellisées obtiendront le label au niveau « engagement », « approfondissement » ou « déploiement ».

Pour être labellisée, l'école doit construire une démarche E3D qui :

- prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propres au développement durable ;
- est présentée au conseil d'école pour être inscrite dans le projet de la structure scolaire ;
- a choisi un ou des partenaires territoriaux en fonction de critères adaptés aux besoins de l'école. Le dialogue avec les partenaires est engagé.

Pour candidater, l'école constitue un dossier en répondant à un formulaire numérique dont les réponses peuvent être modifiées et complétées en plusieurs fois. Un document d'accompagnement est joint à cette lettre.

Elle renseigne :

- la description de la démarche : elle s'appuie sur les enseignements et intègre l'activité et le fonctionnement de l'école dans son ensemble ;
- les modalités de la mise en œuvre : la démarche doit prévoir une ouverture sur le contexte social, économique et environnemental de l'école ;
- l'intégration au projet d'école ;
- la formalisation des partenariats ;
- l'état de la démarche : l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de la mise en œuvre ;
- le projet de communication sur la démarche.

Un document d'aide à la labellisation a été mis en place par le groupe de travail de la DSDEN 93. Vous trouverez le dossier à l'adresse : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article5762>

Les écoles candidatent en renseignant en ligne le formulaire posé à :

<http://labelcl.ac-creteil.fr/>

Le serveur est ouvert jusqu'au 9 avril 2018. Les identifiants pour les écoles sont :

Identifiant : "etab#RNE" mot de passe "etab#RNE"
pour exemple : "etab#0941950Z".

Pour tout élément complémentaire, les écoles peuvent écrire à Dominique Matet, IEN en charge de l'EDD et Alain Amédéo, au pôle pédagogie DSDEN 93, à l'adresse suivante : ce.93edd@ac-creteil.fr

En vous remerciant pour l'implication de votre école,

Jean-Max Girault
IA-IPR, coordinateur académique EDD

Christian Wassenberg
IA-DASEN de Seine-Saint Denis